

logie, la Chimie, la Matière Médicale, l'Anatomie descriptive, la Botanique, l'Hygiène, l'Histologie et l'Anatomie pratique. Les matières finales comprennent les Cliniques médicale et chirurgicale, la Pathologie interne, l'Obstétrique, la Pathologie externe, la Jurisprudence médicale et la Toxicologie. Le prix des cours est payable moitié au commencement de chaque semestre, c'est-à-dire au mois d'Octobre et de Janvier.

*Cette règle ne souffre pas d'exceptions.*

6. Tout élève qui aura payé deux fois pour les matières primaires ou finales sera perpétuel pour ces cours, mais pas avant.

7. Tout élève qui aura pris ses cartes pour les matières primaires ou finales ne pourra les changer ou les discontinuer sans en donner avis par écrit au Trésorier au moins un mois avant la fin de chaque semestre. L'École tiendra responsable du paiement des cours tout élève qui aura pris ses cartes chez le Trésorier, que les cours aient été suivis ou non.

8. Dans aucun cas, remise ne sera faite des argents payés au Trésorier, à moins de maladie prolongée.

9. Aucun des Professeurs ne pourra certifier les cartes de son cours à moins que l'élève n'ait préalablement obtenu une autorisation à cet effet du bureau du Trésorier.

10. La carte d'entrée de l'Hôtel-Dieu est de \$4.00 par session et doit être payée invariablement d'avance.

Il en est de même de la carte d'entrée de l'Hospice de la Maternité, dont la Trésorière de cette institution perçoit le prix.

11. Le prix du Diplôme (\$30.00) doit être payé au Trésorier de l'École avant que les élèves finissants puissent se présenter aux examens.

12. Les parents des élèves sont instamment priés de régler personnellement avec le Trésorier de l'École, ou

J. P. BEAUCHAMP,

93 rue St-Christophe.

Des pensions à un prix modéré peuvent être obtenues dans le voisinage de l'institution.